

**KINAMA Q Muyinga**  
**10 ème avenue N°23**  
**Tél. : +257 68 67 73 64**

**Bujumbura, Le 03 /12/ 2025**

**E-mail : [maisondesjeunesburundi@gmail.com](mailto:maisondesjeunesburundi@gmail.com)**

## **AVIS D'APPEL À CANDIDATURES POUR LE RECRUTEMENT DES LABORANTINS POUR LA CLINIQUE MOBILE**

**Référence : MJB/2025/367**

### **2. INTITULE DU POSTE**

**Laborantin(e) – Clinique Mobile**

### **8. MISSION DU POSTE**

Sous la supervision du Coordinateur Médical, le Laborantin assure la réalisation des examens biologiques prescrits, contribue au diagnostic médical et garantit la qualité des analyses conformément aux normes nationales de laboratoire.

### **9. PRINCIPALES RESPONSABILITES**

Le Laborantin aura pour responsabilités de :

- Réaliser les examens biologiques prescrits par le médecin ;
- Effectuer les prélèvements sanguins et autres prélèvements biologiques ;
- Assurer l'identification correcte des échantillons ;
- Effectuer les tests rapides (paludisme, VIH, grossesse, etc.) selon les protocoles ;
- Assurer la qualité et la fiabilité des résultats ;
- Entretenir et utiliser correctement les équipements de laboratoire ;
- Assurer la gestion rationnelle des réactifs et consommables ;
- Respecter les règles de biosécurité et de prévention des infections ;
- Tenir les registres de laboratoire ;
- Participer à la collecte des données sanitaires ;
- Signaler toute anomalie au responsable médical ;
- Assurer la confidentialité des résultats des patients.

### **10. PROFIL RECHERCHE**

#### **Formation**

- Diplôme de Technicien de Laboratoire Biomédical reconnu ;

*Kinama, Quartier Muyinga, 10<sup>ème</sup> Avenue N°23, Email : [maisondesjeunesburundi@gmail.com](mailto:maisondesjeunesburundi@gmail.com) twitter : @jeunesmaison ; Instagram : [lamaisondesjeunesdubdoofficial](#) ; fck : Mdj Burundi  
Téléphone : 257 68 67 73 64*

- Autorisation d'exercer la profession au Burundi.

#### **Expérience**

- Minimum deux (2) années d'expérience professionnelle ;
- Expérience en laboratoire clinique ou projet humanitaire souhaitée.

#### **Compétences**

- Maîtrise des techniques de laboratoire médical ;
- Bonne connaissance de la biosécurité ;
- Capacité à gérer les stocks de réactifs ;
- Bonne tenue des registres.

### **11. LANGUES**

- Excellente maîtrise du français ;
- La connaissance du kirundi et du swahili est indispensable ;
- La connaissance de l'anglais constitue un atout.

### **12. DOSSIER DE CANDIDATURE**

Les candidats devront fournir :

- Une lettre de motivation adressée à la Coordinatrice Nationale de la Maison des Jeunes du Burundi ;
- Un curriculum vitae détaillé et actualisé signé ;
- Une copie du diplôme d'infirmier ;
- Une copie de l'autorisation d'exercer ;
- Les attestations de services ou certificats de travail ;
- Une copie de la Carte Nationale d'Identité ou du Passeport ;
- Trois références professionnelles.

### **13. MODALITES DE DEPOT DES CANDIDATURES**

Les dossiers de candidature devront être envoyés par courrier électronique sur l'adresse [maisondesjeunesburundi@gmail.com](mailto:maisondesjeunesburundi@gmail.com) ou déposés physiquement à : Kinama, Quartier Muyinga, N°23

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **19 décembre 2025 à 17h00**.

Toute candidature incomplète ou transmise après cette échéance ne sera pas prise en considération.

### **14. PROCEDURE DE RECRUTEMENT**

Le processus de recrutement comprendra :

- Une présélection des dossiers ;

- Un test écrit ;
- Un entretien oral ;
- Une vérification des références professionnelles.

Seuls les candidats présélectionnés seront contactés.

## **15. POLITIQUE DE SAUVEGARDE**

La Maison des Jeunes du Burundi applique une politique de tolérance zéro à l'égard :

- De la fraude ;
- De la corruption ;
- De l'exploitation et des abus sexuels (PSEA) ;
- Du harcèlement sous toutes ses formes ;
- Des violences basées sur le genre ;
- De toute forme de discrimination.

Les candidats retenus devront adhérer aux politiques institutionnelles de protection de l'enfance, de sauvegarde et au Code de conduite de la Maison des Jeunes du Burundi.

## **16. ÉGALITE DES CHANCES**

La Maison des Jeunes du Burundi est un employeur garantissant l'égalité des chances. Les candidatures féminines ainsi que celles des personnes vivant avec un handicap répondant aux critères du poste sont vivement encouragées.

## **17. RESERVE**

La Maison des Jeunes du Burundi se réserve le droit de ne donner aucune suite au présent appel à candidatures ou de n'en retenir qu'une partie, sans obligation de justification.